



ÉTUDIANT L'AN PROCHAIN

Édition 2020



Bourses



Action sociale



Logement



Restauration



Jobs étudiants



Vie de campus



International

www.crous-lyon.fr

AU SOMMAIRE

Crous
Lyon

Les Crous	3
Plan de Lyon	4
Plan de Saint-Etienne	6
Le Dossier social étudiant	7
Les ressources et charges familiales	8
Les bourses et autres aides	9
Le service social	10
Budget étudiant	10
Le logement en résidences universitaires	11
Les résidences universitaires	12
La restauration	19
Jobs étudiants	20
Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)	21
Vie de Campus	22
Adresses des Crous	23

Ce guide est édité par :

**Le Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires (Crous)**
de l'Académie de Lyon/St-Etienne
59, rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

Directeur de la publication :
Christian Chazal

Responsable de la Rédaction :
Aurélie Brousse

Crédits photos :
© Jakkapan - Baranq - Bernardbodo
- Lavizzara - Pressmaster - ipopba -
viacheslav Jakobchuk - Pavel Ivanov - Tijana - Fotolia

Conception graphique et réalisation :
Pygma - pygma.fr

LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

LES CROUS ONT POUR MISSION DE FAVORISER LES CONDITIONS DE VIE AU QUOTIDIEN DES ÉTUDIANTS OU ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Leurs nombreuses missions touchent tous les services de proximité de la vie étudiante :

Aides financières

- Les bourses sur critères sociaux.
- Les aides financières spécifiques.

Accompagnement social

- Accueil, écoute, aide psychosociale.
- Prévention contre le décrochage et l'isolement.

Logement étudiant

- Une offre de qualité à prix social.
- Aide au logement et à la caution locative.

La restauration universitaire

- Des repas équilibrés à petit prix.
- De nombreuses structures de restauration sur les campus (restaurants universitaires, cafétérias, CrousTruck, etc.).

Emploi étudiant

- Jobaviz.fr, un site dédié à la recherche d'emplois pour les étudiants.
- Emplois étudiants dans les Crous.

Vie de campus

- Soutien aux initiatives étudiantes.
- Organisation de concours de création et d'actions culturelles.
- Animations dans les résidences pour favoriser l'échange et la convivialité.

Le Crous de Lyon a en charge les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

CROUS DE LYON

59, rue de la Madeleine - 69365 Lyon cedex 07

Tél. : 04.72.80.17.70

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Dossier social étudiant

25, rue Camille Roy - 69366 Lyon cedex 07

Tél. : 04.13.38.40.01

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

Antenne de Saint-Étienne

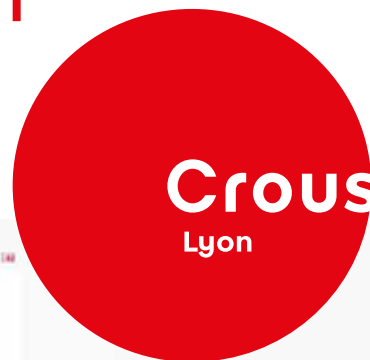
11, rue Tréfilerie - 42023 Saint-Étienne cedex 02

Tél. : 04.77.81.85.50

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

Retrouvez toutes les informations concernant le Crous de Lyon sur : www.crous-lyon.fr

Retrouvez-nous sur 



ET AUSSI...

messervices.etudiant.gouv.fr :

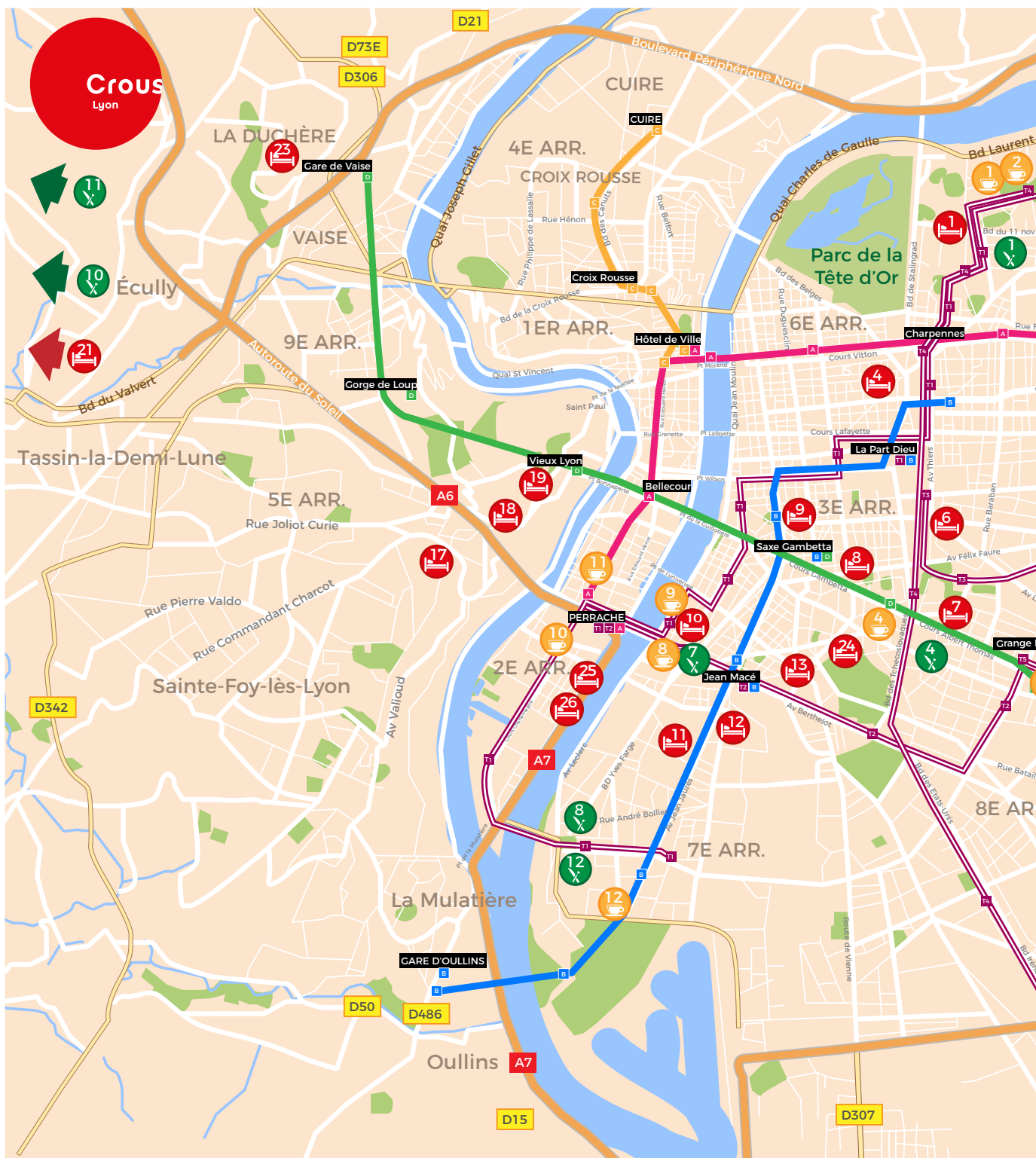
Tous vos services et démarches en ligne sur votre compte perso !

Messervices, c'est l'espace dédié à tous vos services et démarches administratives avec le Crous : demande de bourse et/ou logement, paiement de la CVEC, recherche d'un job étudiant, demande d'aide à la caution locative, paiement de votre loyer etc.

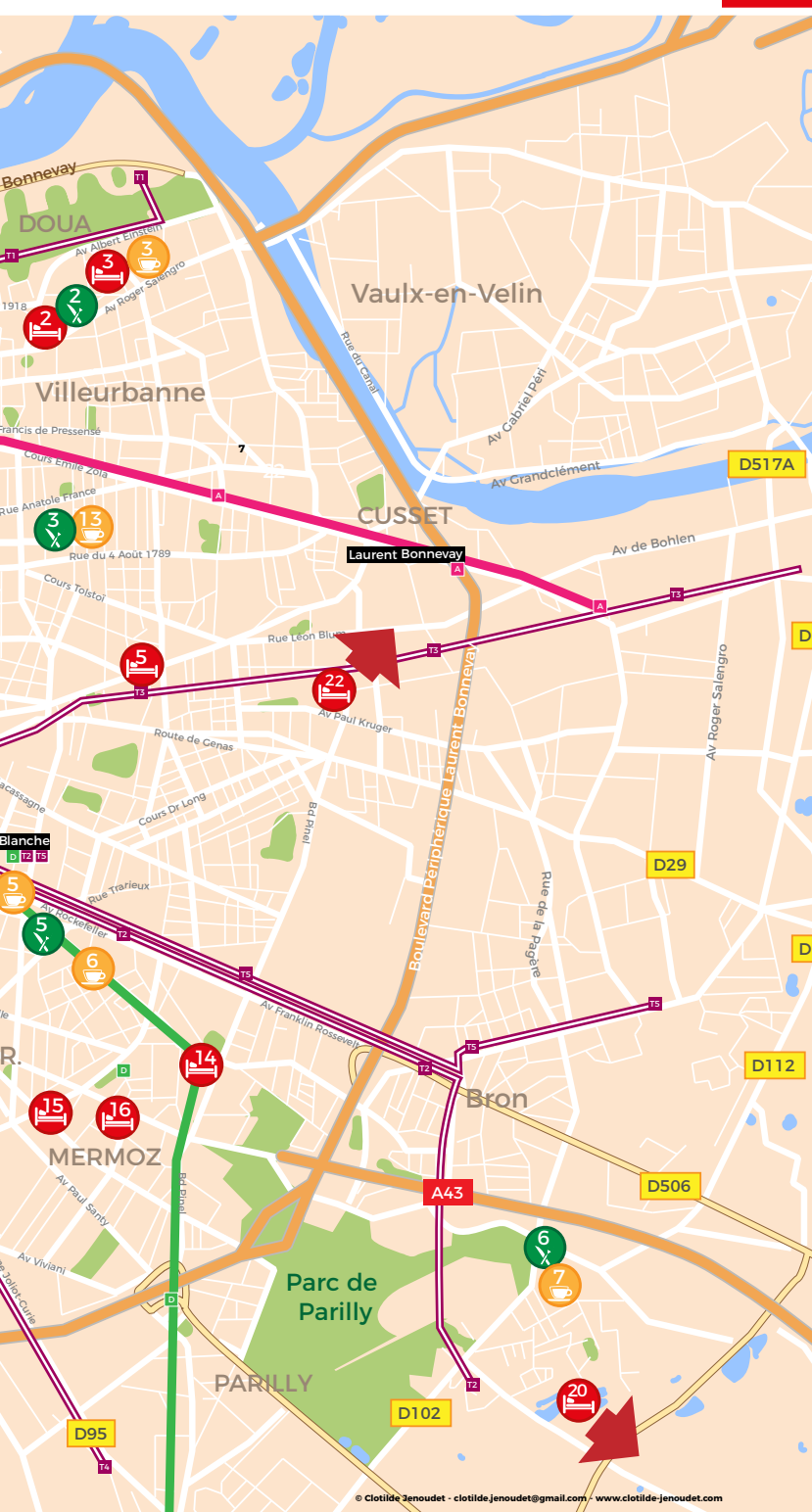




CROUS PLAN DE LYON



Retrouvez toutes les informations concernant
le Crous de Lyon sur : www.crous-lyon.fr



Résidences

- 1 **Counod et le Tonkin** - 20 rue Salvador Allende - 69100 Villeurbanne
- 2 **Puvis de Chavannes et Madeleine Monod** 29, rue Marguerite - 69100 Villeurbanne
- Jussieu** - 3, avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne
- Jussieu Studios** - 3, avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne
- 3 **Les Antonins** - 28-30-32, rue des Antonins - 69100 Villeurbanne
- Einstein et Althéa** - 1-3, avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne
- Archimède** - 7A, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 4 **Bugeaud** - 119, rue Bugeaud - 69006 Lyon
- 5 **Joseph Cartellier** - 71-77, rue Jean Jaurès - 69100 Villeurbanne
- 6 **Paul Bert** - 8, rue Moissonnier - 69003 Lyon
- 7 **Cavaller** - 8, rue Jeanne Koehler - 69003 Lyon
- 8 **André Lirondelle** - Château de la Buire - 6, rue Rachais - 69003 Lyon
- 9 **Voltaire** - 67, rue Voltaire - 69003 Lyon
- 10 **Quais** - 96, rue Pasteur - 69007 Lyon
- 11 **Les Girondins** - 39, rue Pré-Gaudry - 69007 Lyon
- 12 **Benjamin Delessert** - 145, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon
- Madeleine** - 4, rue du Sauveur - 69007 Lyon
- 13 **Caribaldi** - 360, rue Caribaldi - 69007 Lyon
- 14 **Paradin** - 24, rue G. Paradin - 69008 Lyon
- 15 **Croix du Sud** - 115, avenue Général Frère - 69008 Lyon
- 16 **Saint-Exupéry** - 92, avenue Jean Mermoz 69008 Lyon
- André Allix** - 2, rue Sœur Bouvier - 69005 Lyon
- 17 **Les Arches d'Agrippa** - Rue du Fort St Irénée - 69005 Lyon
- Fort Saint-Irénée** - 2, rue Sœur Bouvier - 69005 Lyon
- 18 **Philomène Magnin** - 1, place Abbé Larue - 69005 Lyon
- 19 **Jean Meygret** - 9, rue du Professeur Marion - 69005 Lyon
- 20 **Aimé Césaire** - 24, rue Maréchal Leclerc - 69008 Saint Priest
- 21 **Vetagro Sup** - 393, avenue Bourgelat - 69280 Marcy-l'Etoile
- 22 **Bourg en Bresse** - 31, boulevard Jules FERRY 01000 Bourg en Bresse
- 23 **La Duchère** - 3 rue Françoise Giroud - 69009 Lyon
- 24 **Blandin** - 4 ruelle du Grand Casernement - 69007 Lyon
- 25 **Résidence Georges Rinck intergénérationnel** - 21 rue Delandine, 69002 Lyon
- 26 **Résidence Confluence** - 20 rue Delandine, 69002 Lyon



Restaurants

- 1 **Puvis de Chavannes** - 118, avenue du 11 novembre 1918 - 69100 Villeurbanne
- 2 **Jussieu** - 3, avenue Albert Einstein - 69100 Villeurbanne
- 3 **IUT Gratte-Ciel** - 17, rue de France - 69100 Villeurbanne
- 4 **Manufacture des Tabacs** - 1, avenue des Frères Lumières - 69007 Lyon
- 5 **Rockefeller** - 6, rue Volney - 69008 Lyon
- 6 **Bron** - 5, avenue Pierre Mendès France - 69500 Bron
- 7 **Resto'U des Quais** - 96, rue Pasteur - 69007 Lyon
- 8 **ENS Descartes** - 15, parvis René Descartes - 69007 Lyon
- 10 **Ecole Centrale de Lyon** - 36, avenue Guy-de-Collongue - 69130 Écully
- 11 **Vetagro Sup** - 393, avenue Bourgelat - D532 - 69280 Marcy l'Etoile
- 12 **ENS Monod** - 46 allée d'Italie 69007 LYON



Cafétérias

- 1 **Cybercafé de la Doua** - 43, boulevard du 11 novembre - 69100 Villeurbanne
- 2 **Astrée** - Bâtiment Astrée - Avenue Gaston Berger - 69100 Villeurbanne
- 3 **Archimède** - 7A, avenue Albert Einstein 69100 Villeurbanne
- 4 **Bistrot'U de la Manu** - 4, cours Albert Thomas - 69008 Lyon
- 5 **Rabelais** - 8, avenue Rockefeller - 69008 Lyon
- 6 **Laënnec** - Rue Paradin - 69008 Lyon
- 7 **Filtre** - Bâtiment U
- Lumière** - Bâtiment A
- Crous Truck** - Bâtiment Europe
- Kiosque de Bron** - bâtiment H
- 8 **IEP** - 14, avenue Berthelot - 69007 Lyon
- 9 **Les Quais** - 4, rue de l'Université - 69007 Lyon
- 10 **Saint-Paul** - 10, place des Archives - 69002 Lyon
- 11 **Carnot** - 23, place Carnot - 69002 Lyon
- 12 **Gerland** - 50, avenue Tony Garnier - 69007 Lyon
- 13 **Cybercafé IUT Gratte-Ciel** - 17, rue de France - 69100 Villeurbanne



CROUS

PLAN DE SAINT ETIENNE



Résidences

- 1 - Résidence Tréfilerie
- 2 - Résidence des Arts - Maison Internationale (réservée aux enseignants-chercheurs)
- 3 - Résidence Chavanelle
- 4 - Résidence Métare



Restaurants

- 1 - Resto'U et Cafet'U Tréfilerie
- 2 - Resto'U Métare



Cafétérias

- 3 - Cafet'U Sciences
- 4 - Cafet'U IUT
- 5 - Cafet'U Telecom
- 6 - Cafet'U Médecine



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Une demande en ligne,
un dossier unique :
le Dossier social étudiant à créer sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr
du 15 janvier au 15 mai 2020

Les étapes : de la demande au paiement

Connectez-vous sur

www.messervices.etudiant.gouv.fr

du 15 janvier au 15 mai 2020

Un doute avant votre demande ?

Faites une simulation de vos droits sur :

www.crous-lyon.fr



Demande

Saisissez votre demande en ligne **dès le 15 janvier**.

N'attendez pas le résultat des examens ni le choix définitif de vos études, vous pourrez modifier vos vœux ensuite !

Indiquez l'académie où vous êtes scolarisé en 2019-2020, quels que soient vos vœux d'études pour l'année prochaine.

Cochez la case « demande de logement » si vous souhaitez avoir accès aux logements en résidences universitaires.

Allez bien jusqu'au dernier écran et cliquez sur « enregistrer » pour que votre demande soit bien validée.

Mot de passe

Vous devrez créer un mot de passe lors de votre 1^{ère} connexion. Notez-le bien, comme votre numéro de dossier, ils vous seront demandés à chaque échange avec le Crous et pour suivre votre dossier en ligne !

Réception DSE

A la fin de votre saisie, **un e-mail de confirmation vous est envoyé.** Il vous est demandé au besoin de compléter votre Dossier social étudiant et d'envoyer des pièces complémentaires sous 8 jours pour étudier votre dossier.

Saisissez une adresse mail valide et que vous consultez régulièrement et pensez à vérifier vos courriers indésirables !

Notification conditionnelle

Le Crous vous envoie par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse.

Cette notification conditionnelle de bourse doit être obligatoirement présentée à votre établissement lors de votre inscription.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être étudiés et faire l'objet d'une notification. Le Crous peut vous demander des documents complémentaires par e-mail. Pensez à vérifier que vous avez bien tout renvoyé !

Confirmation

De juin à octobre : votre établissement d'enseignement supérieur confirme au Crous votre inscription.

Le Crous vous envoie alors une « notification définitive » d'obtention de bourse.

Paiement de la bourse

Le paiement anticipé de la mensualité de septembre interviendra fin août pour tous les étudiants dont le Dossier social étudiant au Crous et l'inscription administrative et pédagogique dans leur établissement ont été finalisés avant le 25 août. Les mises en paiement sont ensuite effectuées le 5 de chaque mois à partir de octobre.

Pièces nécessaires à la connexion :

- 1 L'avis d'imposition 2019 qui se rapporte aux revenus perçus en 2018 par vos parents.
- 2 Votre numéro I.N.E figurant sur la carte d'étudiant ou sur la confirmation d'inscription au baccalauréat.
- 3 Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom.

Pour toutes questions concernant les bourses :

Crous de Lyon

Tél : 04.13.38.40.01

www.messervices.etudiant.gouv.fr /
formulaire de contact en ligne

Pour tout envoi de documents :

1 / Téléversement en ligne sur le suivi de votre dossier

2 / Par courrier au :

Centre de numérisation du Crous de Lyon

TSA 74015

59901 LILLE CEDEX 9





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LES RESSOURCES ET CHARGES FAMILIALES

Pour déterminer votre droit à la bourse et votre échelon,
3 critères sont retenus :

1 Les revenus de la famille

Pour une demande de bourse présentée au titre de l'année universitaire 2020-2021, les ressources prises en compte sont celles des revenus 2018 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2019 détenu par les parents de l'étudiant.

2 Le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille

Pour chaque frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'Enseignement supérieur : 4 points de charge.
Pour chaque autre frère ou sœur, fiscalement à charge de la famille : 2 points de charge.

3 L'éloignement du lieu d'études

La distance prise en compte est celle qui sépare le domicile familial (commune de résidence) de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire.
De 30 à 249 km : **1 point de charge**.
250 km et plus : **2 points de charge**.

Plafonds de ressources ouvrant droit aux bourses pour 2020-2021

POINTS DE CHARGE	ÉCHELONS							
	0bis	01	02	03	04	05	06	07
0	33 100 €	22 500 €	18 190 €	16 070 €	13 990 €	11 950 €	7 540 €	250 €
1	36 760 €	25 000 €	20 210 €	17 850 €	15 540 €	13 280 €	8 370 €	500 €
2	40 460 €	27 500 €	22 230 €	19 640 €	17 100 €	14 600 €	9 220 €	750 €
3	44 120 €	30 000 €	24 250 €	21 430 €	18 640 €	15 920 €	10 050 €	1 000 €
4	47 800 €	32 500 €	26 270 €	23 210 €	20 200 €	17 250 €	10 880 €	1 250 €
5	51 480 €	35 010 €	28 300 €	25 000 €	21 760 €	18 580 €	11 730 €	1 500 €
6	55 150 €	37 510 €	30 320 €	26 770 €	23 310 €	19 910 €	12 570 €	1 750 €
7	58 830 €	40 010 €	32 340 €	28 560 €	24 860 €	21 240 €	13 410 €	2 000 €
8	62 510 €	42 510 €	34 360 €	30 350 €	26 420 €	22 560 €	14 240 €	2 250 €
9	66 180 €	45 000 €	36 380 €	32 130 €	27 970 €	23 890 €	15 080 €	2 500 €
10	69 860 €	47 510 €	38 400 €	33 920 €	29 520 €	25 220 €	15 910 €	2 750 €
11	73 540 €	50 010 €	40 410 €	35 710 €	31 090 €	26 540 €	16 750 €	3 000 €
12	77 210 €	52 500 €	42 430 €	37 490 €	32 630 €	27 870 €	17 590 €	3 250 €
13	80 890 €	55 000 €	44 450 €	39 280 €	34 180 €	29 200 €	18 420 €	3 500 €
14	84 560 €	57 520 €	46 480 €	41 050 €	35 750 €	30 530 €	19 270 €	3 750 €
15	88 250 €	60 010 €	48 500 €	42 840 €	37 300 €	31 860 €	20 110 €	4 000 €
16	91 920 €	62 510 €	50 520 €	44 630 €	38 840 €	33 190 €	20 940 €	4 250 €
17	95 610 €	65 010 €	52 540 €	46 410 €	40 400 €	34 510 €	21 780 €	4 500 €

Montants annuels établis en fonction des échelons

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités de septembre à juin.

Échelon	0 bis	1	2	3	4	5	6	7
Montant annuel en €	1020	1687	2541	3253	3967	4555	4831	5612



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LES BOURSES ET AUTRES AIDES

GÉRER LES 50 000 BOURSES ATTRIBUÉES CHAQUE ANNÉE PAR L'ÉTAT DANS L'ACADÉMIE DE LYON EST UNE MISSION ESSENTIELLE DU CROUS.

Les bourses sur critères sociaux : conditions d'attribution

• Les études concernées

Les Crous gèrent les demandes de bourses sur critères sociaux du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

L'étudiant doit être inscrit en formation initiale. Il doit suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Les bourses pour les étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales

Les conseils régionaux sont seuls compétents pour décider de l'attribution des bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans les établissements dispensant des formations sanitaires et sociales, agréées et financées par les régions.

Informez-vous auprès de votre établissement ou sur <https://jeunes.auvergnepicardie.fr>.

• Les conditions générales

• Être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse (non opposable aux étudiants handicapés reconnus par la commission des droits et de l'autonomie des handicapés, recul de la limite d'âge en fonction de la durée de volontariat dans les armées ou du volontariat civil et d'un an par enfant élevé).

• Être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (ou d'un Etat faisant partie de l'espace économique européen) Pour les autres nationalités, l'étudiant doit bénéficier d'un titre de séjour valide, être domicilié en France depuis au moins deux ans et le foyer fiscal auquel il est rattaché (père, mère ou tuteur légal) doit être situé en France depuis au moins deux ans.

• Répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens et de scolarité.

• Aide à la mobilité Parcoursup

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500€ pour les futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée en 2019-2020 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

3 conditions préalables à la demande :

- avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée 2019-2020

- être inscrit sur Parcoursup cette année

- avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de votre académie de résidence.

Effectuez votre demande sur messervices.etudiant.gouv.fr

• Les aides des collectivités locales

Les régions, départements ou villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leurs territoires. Informez-vous directement auprès de vos collectivités de résidence pour connaître les calendriers et démarches.

• Le prêt bancaire garanti par l'Etat

D'un montant maximal de 15000€, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Renseignez-vous sur les conditions directement auprès de l'un des 5 établissements partenaires : la Société Générale, le Crédit Mutuel, le CIC, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

À effectuer obligatoirement
entre le
15 janvier et le 15 mai 2020
par internet sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LE SERVICE SOCIAL



QUELQUE SOIT VOTRE PROBLÉMATIQUE, UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL EST DISPONIBLE POUR VOUS RENCONTRER SUR VOTRE CAMPUS OU DANS LES BUREAUX DU CROUS (59 RUE DE LA MADELEINE, 69007 LYON).

Prenez rendez-vous directement en ligne sur www.crous-lyon.fr rubrique Action sociale / santé puis «prendre rendez-vous avec un assistant social».

C'est pratique, simple et rapide !

• Les aides spécifiques

+ Une allocation annuelle pour les étudiants qui rencontrent des difficultés durables. Elle est réservée aux étudiants inscrits dans une formation initiale relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et non éligibles aux bourses sur critères sociaux. Elle peut être allouée à l'étudiant en situation d'indépendance avérée (c'est à dire ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents) :

- en cas de rupture familiale
- en cas de reprise d'études

L'aide spécifique annuelle ne peut pas être cumulée avec une bourse sur critères sociaux. Pour cette allocation, l'étudiant doit effectuer au préalable une demande de bourse dans le cadre du Dossier social étudiant.

Retrouvez toutes les informations concernant les aides spécifiques sur www.crous-lyon.fr

+ Une allocation ponctuelle peut être allouée en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés. Elle est destinée aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

L'aide ponctuelle est attribuée par une commission d'attribution au vu du dossier de l'étudiant.

Prenez directement rendez-vous avec le service social du Crous sur www.crous-lyon.fr

BUDGET ÉTUDIANTE

À TITRE INDICATIF, LE BUDGET MENSUEL D'UN ÉTUDIANTE DANS L'ACADÉMIE DE LYON S'ÉTABLIT COMME SUIT :

Charges mensuelles ordinaires

• Frais de logement :

- en résidence universitaire traditionnelle de **173 à 271€**
- en résidence nouvelle : **410€** en moyenne

• Loyer, autres formules :

- foyers et studios privés à partir de **470€**
- chambre chez l'habitant à partir de **300€**

• Frais de repas :

du lundi au vendredi (1 repas = **3,30€** tarif 2019/2020)
soit **66€/mois**

• Frais de transports :

- abonnement mensuel étudiant
- STAS : **27,50€**
- TCL : **32,50€**

À ces frais indispensables, s'ajoutent diverses autres dépenses : petits-déjeuners, repas du dimanche, habillement, entretien, frais médicaux et pharmaceutiques, achats de livres et de matériel scolaire, loisirs ... On peut chiffrer à environ 900€ par mois le budget minimum nécessaire à tout étudiant qui n'habite pas dans sa famille.

Le premier mois, attention ! Il faut compter en plus :

• les droits d'inscription pour les non-boursiers

- Inscription Licence 170€ ou Master de 243€
- Contribution vie étudiante et de campus 91€

• les frais d'assurance sociale

- la mutuelle (facultative) : à partir de 60€

• Assurance responsabilité civile : à partir de 16€

• Assurance locative à partir de 30€

• Caution pour réservation logement Crous :

- chambre : 150€
- chambre réhabilitée : 230€ ; studio : 250€
- T1 bis, T2, T3 : 150€ par personne

Ces dépenses peuvent être réduites dans certaines conditions par les aides au logement (APL - ALS) mais en appartement il faut tenir compte des charges locatives (eau, EDF, téléphone ...)

L'assurance est plus élevée pour les étudiants français âgés de plus de 28 ans et les ressortissants de certains pays étrangers. Tous les tarifs cités sont donnés à titre indicatif.

[Bourses](#)[Action sociale](#)[Logement](#)[Restauration](#)[Jobs étudiants](#)[Vie de campus](#)[International](#)

LE LOGEMENT EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

LE CROUS DE LYON GÈRE 39 RÉSIDENCES PROPOSANT PLUS DE 9000 PLACES D'HÉBERGEMENT AUX ÉTUDIANTS. CES LOGEMENTS SE TROUVENT DANS LE GRAND LYON, À BOURG EN BRESSE, SAINT-ETIENNE ET ROANNE.

Les demandes de logements en résidence universitaire se font entre le

15 janvier et le 15 mai 2020 sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

La demande de logement

Les logements sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources. Pour avoir accès à l'offre de logement, vous devez avoir, au préalable, rempli un Dossier social étudiant.

NB : Pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, vous pouvez faire une demande de logement au Crous, même si le Crous ne gère pas vos bourses ! Suivez les étapes ci-dessous et accédez aux résidences universitaires.

L'attribution des logements se fait en 2 phases

1 Affectation initiale

> Demandez un logement entre le 15 janvier et le 15 mai et obtenez une réponse fin juin. Vous aurez également la possibilité de demander un logement ultérieurement.

Dossier social étudiant

Dans votre DSE, cochez la case «demande de logement».

Choix du logement

Sur le site trouverunlogement.lescrous.fr, choisissez le logement qui correspond le mieux à vos études et à votre mode de vie. Vous disposez d'un panorama complet de l'offre locative des Crous.

Vous pouvez faire deux vœux par secteur, sur trois secteurs maximum (on entend par secteur les villes de l'académie).

Vous pouvez faire plusieurs demandes dans une même résidence quand plusieurs types de logements sont proposés ou privilégier la colocation.

Attribution

Les attributions sont prononcées fin juin par le directeur général du Crous, à partir d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que les dossiers de bourses (revenus de la famille, nombre de frères et sœurs, distance domicile/lieu d'étude).

Vous êtes informé de la décision par SMS et par e-mail. Pensez à vérifier vos courriers indésirables !

Confirmation

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer en ligne la réservation (paiement par carte bancaire).

2 Affectation complémentaire

> À partir du mois de juillet, tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent consulter les offres de logements restant disponibles après la phase d'affectation initiale et réserver un logement immédiatement.

Des logements tout au long de l'année

Vous pouvez réserver à tout moment un logement en résidence Crous ou demander un hébergement temporaire si vous effectuez un stage ou une mobilité dans une autre région :

- les étudiants boursiers peuvent réserver en ligne automatiquement ;
- les étudiants non-boursiers doivent faire leur demande en ligne.

Connectez-vous sur www.trouverunlogement.lescrous.fr

Lokaviz, se loger chez un particulier

Lokaviz est une plateforme qui propose des offres de logement pour les étudiants chez les particuliers.

- logements indépendants ou chez l'habitant,
- colocation,
- location contre services...

Consultez les offres sur www.lokaviz.fr

Bed & Crous, l'escale à prix étudiant

Des logements adaptés, équipés et bien localisés sont proposés à des prix avantageux aux étudiants, pour un séjour de courte ou moyenne durée (une nuit à un mois maximum). Visiter une nouvelle ville, passer un concours ou effectuer un stage de courte durée ? Découvrez une nouvelle façon de se loger à petit prix avec les Crous !

Consultez les offres sur www.bedandcrous.com



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Sélectionnez vos résidences et faites votre demande du
15 janvier et le 15 mai 2020 sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Les types de logements et tarifs

Les résidences du Crous proposent un large choix de logements, de la chambre au T7 en colocation, avec une offre de services gratuits et de nombreuses activités rendant votre quotidien plus facile et convivial. Retrouvez tous les détails sur www.crous-lyon.fr

- 1 Des chambres simples de 9 m² à 10,5 m², avec sanitaires collectifs et rénovation intérieure ou non.

Tarif mensuel 19-20, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 173€/mois, ALS non déduite

- 2 Des chambres simples de 9 m² à 12 m², avec sanitaires individuels, rénovation intérieure, équipées d'un réfrigérateur et éventuellement d'un micro-ondes.

Tarif mensuel 19-20, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 258€/mois à 271€/mois, ouvrant droit à l'ALS

- 3 Des chambres en appartement partagé, de type colocation, avec salle de bain et cuisine communes à 6 chambres individuelles.

Tarif mensuel 19-20, eau, électricité, internet et chauffage compris : 240€/mois, ALS non déduite

- 4 Des studios et T1 de 15 m² à 18 m² avec douche, toilettes et kitchenette intégrées dans le studio.

Tarif mensuel 19-20, eau, électricité, internet et chauffage compris : de 326€/mois à 406€/mois, APL non déduite

- 5 Des T1bis, T2, T3, T4, T5, T6 et T7, de 30 m² à 99 m² aménagés pour de la colocation.

Tous les tarifs détaillés pour chaque résidence sur www.crous-lyon.fr rubrique Logement

- 6 Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap sont proposés dans certaines résidences.

Vous trouverez le dossier de candidature et les contacts sur www.crous-lyon.fr rubrique Logement / Se loger pour l'année / Demande pour les étudiants en situation de handicap.

Attention, vous devez en parallèle remplir un Dossier social étudiant entre le 15 janvier et le 15 mai 2020 sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

- 7 Des Résidence pour Personnes Âgées sont proposées en partenariat avec le CCAS de Lyon et Villeurbanne.

L'étudiant s'engage à réaliser 2 à 4h de bénévolat par mois et bénéficie en contrepartie, d'un loyer à tarif attractif. Plus d'infos sur www.crous-lyon.fr

- 8 Une résidence pour la réussite au Parc Blandan

La résidence pour la réussite Parc Blandan propose une offre innovante aux étudiants : un hébergement de qualité associé à un tarif préférentiel et à un accompagnement personnalisé (tutorat, soutien personnalisé, ouverture culturelle et sensibilisation à l'actualité, activités artistiques et sportives...) tout au long de l'année. Le but étant d'optimiser la réussite de leurs études, dans un cadre de vie agréable.

Peuvent intégrer la résidence les étudiants boursiers issus prioritairement du dispositif des cordées de la réussite ou de filières technologiques et professionnelles ou issus d'une zone géographique prioritaire. En fonction des places disponibles, des étudiants boursiers qui intègrent leur 1ère année d'études supérieures peuvent également rejoindre la résidence.

L'étudiant tuteur bénéficiera de l'accompagnement d'un étudiant de dernière année de Licence, Master 1 ou Master 2 qui sera son référent tout au long de l'année universitaire.

Plus d'infos et dossier de candidature sur www.crous-lyon.fr



Les services proposés

L'animation en résidences :

Des animateurs socio-culturels sont présents sur les différents sites d'hébergement du Crous de Lyon afin de proposer un programme d'animations riche, varié, de proximité, en lien avec vos envies et votre quartier.

Les animateurs sont à votre disposition pour co-construire ce programme, échanger sur des propositions d'activités, faire vivre votre résidence et faire se rencontrer les étudiants.

Vous votez aussi chaque année pour vos représentants aux conseils de résidences.

Comme vos délégués de classe au lycée, ils sont là pour porter vos demandes d'amélioration, vos projets pour la vie dans la résidence etc. Ici, on vous représente pour votre vie quotidienne, alors soyez acteur, votez et même candidatez !

Les équipements collectifs :

Il existe dans chaque résidence des équipements mis à votre disposition tels que des salles TV, bibliothèques, salles de sport, local musical, laveries, etc. Lieux de rencontres, d'échanges de pratiques de détente, ces espaces fonctionnent grâce à l'engagement des résidents.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des personnels d'accueil ou des animateurs !

Certaines résidences proposent également des jardins partagés ou des magasins solidaires pour que bons plans riment avec développement durable et échanges humains !

L'accès Internet Haut Débit :

L'ensemble des résidences du Crous sont connectées au Haut Débit, soit en Wi-Fi, soit en filaire. La connexion est illimitée et le coût est compris dans le prix du loyer. Plus de renseignements auprès du secrétariat de la résidence.

Location de draps :

Un service de location de draps avec lavage vous est proposé dans certaines résidences : location de drap, couverture et oreiller avec lavage de l'ensemble au tarif de 10€ par mois.





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

Caution, dépôt de garantie et assurances

- Pour l'ensemble des logements du Crous, une caution solidaire est demandée. Si vous n'avez pas de garant, pensez à demander Visale (voir ci-dessous).
- Le dépôt de garantie se monte à 150€ pour les chambres simples avec sanitaires collectifs, à 230€ pour les chambres simples avec sanitaires individuels 250€ pour les studios et T1 et 230 € par personne pour des appartements partagés.
- Tout étudiant logé doit souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) et

une assurance responsabilité civile pour le logement qu'il occupe. Une attestation devra être remise au secrétariat lors de l'entrée dans le logement.

- A noter : Les étudiants qui logent en résidences universitaires sont exonérés de la taxe d'habitation.

Les aides au logement et à la caution locative

Les aides au logement

Elles sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales – Caf à tout étudiant en fonction de sa situation personnelle sur des critères sociaux :

- ressources,
- situation familiale,
- nature du logement...

En résidence Crous : l'attestation d'aide au logement doit être complétée et remise au gestionnaire de la résidence. L'aide est alors versée directement au Crous et l'étudiant paie uniquement la part du logement restant à sa charge.

IMPORTANT : Si vous avez moins de 20 ans et que vos parents perçoivent des prestations de la CAF, faites une simulation sur www.caf.fr pour savoir quelle situation sera la plus favorable pour tous :

- que vos parents perdent leurs prestations CAF pour que vous puissiez en recevoir vous-même.
- que vos parents conservent seuls les prestations CAF jusqu'à vos 20 ans révolus.

> Faites une simulation de vos droits et votre demande en ligne sur www.caf.fr

VISALE : l'aide à la caution locative

La garantie VISALE (VISA pour le Logement et l'Emploi) est une assistance gouvernementale accordée par Action Logement à destination des jeunes de moins de 30 ans. Elle prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Ce dispositif est entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral. Visale peut se mettre en place dans tous les types de parcs de location : aussi bien privés que conventionnés.

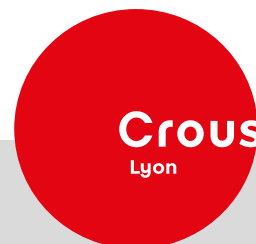
> En savoir plus et vérifier votre éligibilité sur www.visale.fr

**ÉTUDIANTS,
À LA RECHERCHE
D'UN LOGEMENT
POUR LA RENTRÉE ?**

AYEZ LE RÉFLEXE [VISALE.FR](http://www.visale.fr)
LE GARANT 100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !





Contacts

Pour tout renseignement, s'adresser au service du D.S.E. (Dossier social étudiant)

À Lyon : 25, rue Camille Roy - 69366 Lyon cedex 07

logement@crous-lyon.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

À Saint-Étienne : 11, rue Tréfilerie - 42023 Saint-Étienne cedex 2

logclous@crous-lyon.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Suivez le traitement de votre dossier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les résidences traditionnelles

Les contrats de location sont de 10 mois du 31 août au 30 juin.

SC = Sanitaires Collectifs / SI = Sanitaires Individuels

À LYON

LA MADELEINE

343 chambres simples avec **SI**

4, rue du Sauveur
69365 Lyon cedex 07
Tél. : 04.72.80.49.62

Accès

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C26

voir sur
plan
page 5
N°13

BENJAMIN DELESSERT

263 chambres simples avec **SI** - **53**

T1 dont **4** adaptés PMR - **5** T2
145, avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41

Accès

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C12

voir sur
plan
page 5
N°12

JACQUES CAVALIER

218 chambres simples

avec **SI** - **20** T1 dont **6** adaptés PMR
- **4** appartements partagés de 6
chambres

8, rue Jeanne Koelher 69424 - Lyon
cedex 03
Tél. : 04.78.54.08.62

Accès

Métro D - Bus C16

voir sur
plan
page 5
N°7

MONOD

245 chambres simples avec **SI** dont
5 adaptés PMR

29 rue Marguerite
69626 Villeurbanne cedex
Tél. : 04.78.89.62.02

Accès

Trams T1/T4 - Bus C26

voir sur
plan
page 5
N°2

PUVIS DE CHAVANNES

296 chambres simples avec **SI**

29, rue Marguerite
69626 Villeurbanne cedex
Tél. : 04.78.89.62.02

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5
N°2





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

JUSSIEU**716** chambres simples avec **SI** dont **16** adaptés PMR - **1 T3**3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21**Accès**

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5**N°3****ANDRÉ ALLIX****473** chambres simples avec **SC** et rénovation intérieure - **401** chambres simples avec **SI** - **25** appartements partagés de **6** chambres - **12 T1** - **2 T2** - **1 T3**
2, rue Soeur Bouvier
69322 Lyon cedex 05
Tél. : 04.78.25.47.13**Accès**

Funiculaire - Bus 46/49/C20e

voir sur
plan
page 5**N°17****ANDRÉ LIRONDELLE
CHÂTEAU DE LA BUIRE****77** chambres simplesavec **SI**6 rue Rachais
69003 Lyon
Tél. : 04.78.60.13.20**Accès**Métro D et B - T 4 et 1 - Bus C11/C7/
C23/C25voir sur
plan
page 5**N°8**

À SAINT-ÉTIENNE

LA METARE**130** chambres simples avec **SC** et rénovation intérieure - **107** chambres simples avec **SI** - **34** studios dont **8** adaptés PMR25, Bd Paul Michelon
42023 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : 04.77.25.14.62**Accès**

Bus 4/9/11/17

voir sur
plan
page 6**N°4**

Les résidences nouvelles

Les contrats de location sont de 12 mois, du 1^{er} septembre au 31 août.

À LYON

GARIBALDI**185 T1, 7 T1 bis**
360, rue Garibaldi
69007 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62**Accès**

Métro B - Tram T2 - Bus C7/C12

voir sur
plan
page 5**N°13****LES QUAIS****181 T1** dont **5** adaptés PMR - **4 T6**
94 rue Pasteur
69007 Lyon**Accès**Métro B - Tram T1/T2 - Bus C12/
C22/C4/C7voir sur
plan
page 5**N°10****VOLTAIRE****41 T1** dont **2** adaptés PMR - **2 T2** adaptés PMR
67, rue Voltaire
69003 Lyon**Accès**

Métro B - Bus C4/C7/C14

voir sur
plan
page 5**N°9****PAUL BERT/
MANUFACTURE****27 T1** dont **2** adaptés PMR - **5 T1 bis**
8, rue Moissonnier
69003 Lyon
Tél. : 04.72.80.49.62**Accès**

Métro B - Tram T3 - Bus C11/C16

voir sur
plan
page 5**N°6****PARADIN****260 T1** dont **10** adaptés PMR - **40 T1 bis**
24, rue Guillaume Paradin 69008
Lyon
Tél. : 04.78.74.13.12**Accès**

Métro D - Bus C26

voir sur
plan
page 5**N°14****CROIX DU SUD****169 T1** dont **14** adaptés PMR - **24 T1 bis**
115, av. Général Frère
69008 Lyon
Tél. : 04.78.75.54.38**Accès**

Métro D - Bus C23

voir sur
plan
page 5**N°15**

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Les résidences nouvelles

Les contrats de location sont de 12 mois, du 1^{er} septembre au 31 août.

À LYON

AIME CESAIRE

118 T1 - 4 T5
rue Maréchal Leclerc
69800 Saint-Priest
Tél. : 04.72.78.41.60

Accès
Tram T2 - Bus C25/50

voir sur
plan
page 5
N°20

JOSEPH CARTELLIER

210 T1
71-77 rue Jean Jaurès
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.54.01.01

Accès
Bus C11

voir sur
plan
page 5
N°5

BUGEAUD

57 studios dont 18 adaptés PMR - 2 T2 - 2
T5 - 1 T4
119 rue Bugeaud
69006 Lyon
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès
Métro A et B - Bus 37/38/70/C1/
C2/C6

voir sur
plan
page 5
N°4

EINSTEIN

235 T1 - 6 T1 bis
1, bis av. Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès
Trams T1/T4 - C17/C26

voir sur
plan
page 5
N°3

LES ANTONINS

404 T1 dont 17 adaptés PMR
28/30/32 rue des Antonins
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès
Trams T1/T4 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5
N°3

ALTHEA

186 T1 - 19 T1 bis - 1 T3
3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès
Tram T1 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5
N°3

JUSSIEU STUDIOS

162 T1 dont 9 adaptés PMR - 1 T3
3, avenue Albert Einstein
69100 Villeurbanne
Tél. : 04.78.93.34.21

Accès
Trams T1/T4 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5
N°3

PHILOMENE MAGNIN

122 T1 - 1 T4 - 9 T5
1 place Abbé Larue
Rue des Farges
69005 Lyon

Accès
Funiculaire 1 Saint-Just - Bus 66/90

voir sur
plan
page 5
N°18

FORT SAINT-IRENÉE

72 T1 bis - 8 T2
2, rue Soeur Bouvier
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13

Accès
Bus 46/49/C20e
Funiculaire

voir sur
plan
page 5
N°17

ARCHES D'AGRIPPA

283 T1 dont 16 adaptés
PMR
Rue du Fort St Irénée
69005 Lyon
Tél. : 04.78.25.47.13

Accès
Bus 46/49/C20e
Funiculaire

voir sur
plan
page 5
N°17

VET'AGRO SUP

289 T1 dont 6 adaptés PMR - 16 T1
bis - 2 T2 - 1 T3
393, avenue Bourgelat D332 -
69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04.78.57.61.65

Accès
Bus 98/T66
Résidence réservée aux étudiants de Vet'Agro Sup

voir sur
plan
page 5
N°21

LES GIRONDINS

116 T1 dont 9 adaptés PMR - 9 T7
39 rue Pré-Gaudry
69007 Lyon
Tél. : 04.78.61.41.41

Accès
Métro B - Tram T1/T2

voir sur
plan
page 5
N°11



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

PARC BLANDAN

200 T1 dont 90 pour la RpR* - 12 T1 adaptés PMR dont 5 pour la RpR* - 15 T4 dont 2 pour la RpR*

4, ruelle du grand casernement - 69007 Lyon

Accès

Métro D - Tram T2 - Bus C7

* RpR : Résidence pour la Réussite
infos www.crous-lyon.fr

voir sur
plan
page 5

N°24

SAINT-EXUPERY

333 T1 dont 100 pour les apprentis et 21 adaptés PMR - 9 T5 - 11 T7

29, rue du professeur Nicolas
69008 Lyon

Tél. : 04.78.74.41.64

Accès

Métro D - Bus C15/C26

voir sur
plan
page 5

N°16

LA DUCHÈRE

98 T1 dont 6 adaptés PMR - 7 T5 dont 4 adaptés PMR

3, rue Françoise Giroud
69009 Lyon

Accès

C 14 - Bus 66

voir sur
plan
page 5

N°23

GOUNOD

14 T2
52-54 bd du 11 novembre
69100 Villeurbanne

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26/69

voir sur
plan
page 5

N°1

LE TONKIN

18 T1 dont 1 adapté PMR
20 avenue Salvador Allende
69100 Villeurbanne

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17

voir sur
plan
page 5

N°1

ARCHIMÈDE

186 T1 dont 10 adaptés PMR - 1 T3 - 28 T5 dont

14 adaptés PMR
7A Avenue Albert Einstein 69100
Villeurbanne

Accès

Trams T1/T4 - Bus C17/C26

voir sur
plan
page 5

N°3

**GEORGES RINCK
INTERGÉNÉRATIONNEL**

41 T1
21 rue Delandine
69002 Lyon

Accès

Gare Perrache, Tram T1 & T2,
Métro A

voir sur
plan
page 5

N°25

CONFLUENCE

65 T1 et 6 T5
120 rue Delandine
69002 Lyon

Accès

Accès Tram T1, métro A Perrache,
Gare Perrache

voir sur
plan
page 5

N°26

À SAINT-ÉTIENNE

TREFILERIE

181 T1 - 20 T1 bis dont 5 adaptés PMR - 1 T3

18-20, rue Richard
42100 Saint-Etienne
Tél. : 04.77.81.85.50

Accès

Tram T1/T3 - Bus 7

voir sur
plan
page 6

N°1

CHAVANELLE

43 studios dont 3 adaptés en PMR - 3 T6

1 rue Etienne Mimard
et 7-11 rue Marcellin Allard 42000
Saint Etienne

Accès

Tram T2/T3 - Bus 2/3/6/7/9/18

voir sur
plan
page 6

N°3

À ROANNE

76 T1 dont 4 adaptés PMR - 5 T1 bis - 1 T3

20/22, rue Raoul Follereau
42300 Roanne
Tél. : 04.77.81.85.50

Accès

Bus 1/3

À BOURG-EN-BRESSE

51 T1 dont 3 adaptés PMR - 4 T2

Boulevard Jules Ferry
01000 Bourg en Bresse

Accès

Ligne 8 - arrêt Jules Ferry



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LA RESTAURATION

Avec Crous Resto', y'en a pour tous les goûts

Un repas complet, un déjeuner express, une pause sucrée-salée ? Les Restaurants et Cafétérias du Crous vous proposent une cuisine à base de produits frais, réalisée sur place par les chefs et leurs équipes :

- **Le menu étudiant à 3,30 € en restaurant**, pour 6 points à composer parmi un large choix d'entrées, plats, fromages et desserts.
- **L'offre à la carte en cafétéria**, modulable à souhait pour composer votre repas selon vos envies et votre budget
- **Les ventes à emporter** : repartez avec un wrap, un panini ou encore des pâtes et salades à manger sur le pouce. Goûtez nos plats chauds individuels, complets et tout prêts pour vous faciliter vos soirées !

Des produits sains et de qualité

Les menus proposés sont élaborés par des équipes de professionnels (chefs de cuisine, diététicienne, conseiller restauration) pour l'ensemble des restaurants.

Ils sont consultables sur l'application Crous Mobile, n'hésitez pas à la télécharger !

Les Crous s'engagent dans une démarche qualité et éco-responsable : Au restaurant ou en cafétéria, les équipes vous proposent entre autre des produits frais, locaux, certifiés (bleu-blanc-coeur, pêche responsable), labellisés (viande de France, bio, café équitable), bref de qualité !

Des prix selon vos envies

Les restaurants et cafétérias universitaires proposent des menus à petits prix, selon vos envies.

La formule étudiante est à 3,30 €, soit 6 points en restaurant (tarif étudiant 2019-2020). Notre large gamme de produits en cafétéria vous permet de varier les plaisirs et d'adapter votre budget à vos envies.

Et au restaurant découvrez la souplesse du Menu à Points !

Pour profiter au mieux de nos services de restauration, téléchargez nos 2 applis : **CrousMobile** pour les horaires d'ouverture, les menus et les actus / **Izly** pour payer en toute simplicité dans tous les resto et cafet du Crous !

Concerts, expositions itinérantes, actions d'information, spectacles, animations ...

Les restaurants universitaires ce sont aussi des lieux de vie où cohabitent bonne cuisine et convivialité.

Plats exotiques, menus à thèmes, spécialités saisonnières, etc., régulièrement, les chefs des restaurants élaborent des menus spécifiques et vous invitent à une découverte culinaire.

Le tout au tarif habituel !

Le Crous porte une attention particulière à la qualité nutritionnelle de son offre : le pain est sans OGM ni additif, avec une farine locale de tradition française, et les plats chauds en cafétéria sont sans additifs et sans conservateurs.

Découvrez également chaque jour au Resto'U une offre végétarienne, équilibrée et respectueuse des apports énergétiques et alimentaires nécessaires, en alternative à la viande ou au poisson.

Composez vous-même votre plateau chaque jour au gré de vos envies grâce aux choix proposés :

Entrées : 1, 2 ou 3 points

Plats garnis : 4, 5, 6 ou 7 points

Fromages & laitages : 1, 2 ou 3 points

Desserts : 1, 2 ou 3 points



Izly by Crous : payer simplement et en toute sécurité

Le paiement en restaurant et cafétéria s'effectue exclusivement avec le service Izly, une solution 100% connectée.

Vous pouvez régler vos repas avec votre carte Izly ou l'appli Izly sur votre smartphone. Pour utiliser ce moyen de paiement, vous devez ouvrir un compte Izly en ligne.

Un email vous sera envoyé sur votre boîte mail étudiante dès votre inscription avec un code secret : activez votre compte avec ce code et profitez simplement de tous les avantages Izly !

Différents modes de chargements vous sont proposés dans votre espace personnel à partir de 10€ : carte bancaire, virement, ...

Dès que votre solde diminue, pensez à recharger !



Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

JOBS ÉTUDIANTS

Le site Internet **www.jobaviz.fr** est la centrale nationale des jobs étudiants des Crous.

Sur **www.jobaviz.fr**, vous pouvez consulter des offres de service à la personne, aide aux devoirs, emplois saisonniers, garde d'enfants, animation, accueil, télétravail, street-marketing, phoning.

Les offres d'emploi proposées par les Crous (accueil en résidence, plongé ou service en restauration, assistant administratif...) sont également facilement accessibles en une du site.

Dès que vous êtes étudiants, inscrivez-vous gratuitement pour consulter l'ensemble des offres d'emploi en ligne sur le site **www.jobaviz.fr**

Des offres spécifiquement étudiantes sur toute la France et des fiches conseils.

Sur **Jobaviz.fr**, un module de recherche par zone géographique, type d'offre, type de contrat et type d'employeur vous permet de bien cibler votre recherche d'emploi en fonction de vos critères.

De plus, **Jobaviz.fr** met à votre disposition des "fiches métiers" de jobs étudiants présents sur le site. Ces "fiches métiers" sont réparties par domaine d'activité et vous permettront de mieux connaître les métiers qui vous intéressent et ainsi vous aider à préparer votre candidature à une offre d'emploi.

Contact :

Service Jobs à Lyon

59 rue de la Madeleine - 69007 Lyon

logville@crous-lyon.fr

Service Jobs à Saint-Étienne

11, rue Tréfilerie - 42023 Saint-Étienne cedex 2

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h





CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS - CVEC

Vous acquitter de la CVEC, une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur

AVANT DE VOUS INSCRIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, VOUS DEVEZ FOURNIR UNE ATTESTATION D'ACQUITTEMENT DE LA CVEC, LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC). COMMENT ? POURQUOI ? ON VOUS EXPLIQUE.

Qu'est-ce que la CVEC ?

La CVEC est la Contribution vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant annuel de 91€, on peut y être assujéti ou en être exonéré en fonction des cas.

Qui est concerné et qui ne l'est pas ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur.

Si vous vous inscrivez en lycée dans une formation telle que BTS, DMA, formations complémentaires, vous n'êtes pas assujéti à la CVEC, et n'avez aucune démarche à faire, ni attestation à fournir à votre établissement.

Quels étudiants sont exonérés ?

4 types d'étudiants sont exonérés du paiement de cette contribution :

- Les boursiers (gérés par le Crous ou les régions) ou bénéficiaires d'une aide spécifique annuelle du Crous
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

Par ailleurs, si vous devenez éligible à l'exonération de contribution au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la contribution que vous avez précédemment payée. Se renseigner auprès du Crous.

Idem pour celles et ceux qui auraient payé la CVEC avant les résultats du baccalauréat et qui in fine ne seraient pas bachelier.

Une contribution pour faire quoi, concrètement ?

En améliorant vos conditions de vie sur les campus, la CVEC permet de favoriser la réussite étudiante. Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

- Pour votre santé
- Pour favoriser l'accompagnement social
- Pour soutenir vos initiatives
- Pour développer la pratique sportive sur les campus
- Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- Pour améliorer l'accueil des étudiants

S'acquitter de la CVEC

S'acquitter de sa CVEC est le terme générique pour les assujettis, que vous deviez payer ou que vous bénéficiez d'une exonération.

Tous les assujettis doivent se connecter à

[MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr).

1 Vous devez payer :

Le paiement se fait en ligne par CB et vous pouvez télécharger immédiatement votre attestation d'acquiescement à présenter lors de votre inscription dans votre établissement.

2 Vous êtes exonéré :

MesServices reconnaît automatiquement votre exonération et vous pouvez donc télécharger immédiatement votre attestation d'acquiescement.

Ou vous attestez sur l'honneur le motif ouvrant droit à exonération et déposez en ligne les pièces justificatives. Sous 2 jours ouvrés, vous recevez une réponse et la marche à suivre.



Acquittez-vous de la CVEC avant de vous inscrire dans l'enseignement supérieur

>>> cvec.etudiant.gouv.fr





Bourses

Action sociale

Logement

Restauration

Jobs étudiants

Vie de campus

International

LA VIE DE CAMPUS

AVEC LE CROUS, PROFITEZ D'ANIMATIONS GRATUITES, D'ATELIERS DÉCOUVERTES, DÉVELOPPEZ VOTRE CURIOSITÉ CULTURELLE ET SOCIALE, ENRICHISSEZ VOS TALENTS ARTISTIQUES, MENEZ DES ACTIONS CITOYENNES, BREF, ÉVEILLEZ-VOUS !



Animations et découvertes

Les résidences universitaires sont des lieux de vie où les résidents, avec le soutien du Crous de Lyon et des animateurs référents, organisent diverses animations pour se rencontrer, échanger, se divertir, mieux vivre ensemble.

Chaque année, de multiples activités sont proposées dans les résidences afin de satisfaire aux envies du plus grand nombre : yoga, cours de danse, soirées jeux de société, cours de dessin, repas à thèmes, jardinage, ateliers DIY, etc.

L'équipe du service vie étudiante organise également toute l'année des ateliers, événements, soirées culturelles, sorties sportives... gratuits et ouverts à tous les étudiants. N'hésitez pas à en profiter !

N'hésitez pas à contacter votre animateur référent pour connaître le détail et les horaires de chaque activité ! Et suivre les réseaux du @CrousLyon

Culture ActionS, le soutien à vos projets

Le Crous vous aide à devenir acteur de la vie culturelle universitaire en soutenant financièrement vos projets. Le dispositif Culture-ActionS est réparti en deux fonds d'aide :

- Le fonds Culture, destiné aux projets culturels et artistiques,
- Le fonds ActionS, consacré aux actions citoyennes, solidaires, sportives ou économiques.

Le projet doit être présenté par un étudiant et avoir des retombées sur le monde étu-

diant. Il est présenté à une commission régionale, mise en place quatre fois par an. La participation du Crous doit obligatoirement être complétée par l'engagement financier de partenaires publics et privés.

Consultez le règlement du dispositif et téléchargez le dossier de demande sur www.crous-lyon.fr/culture

Concours de création étudiante

Organisés d'octobre à mai chaque année, ouvert à tous les étudiants quels que soit leur filière, les concours de création étudiante des Crous récompensent et valorisent la création étudiante.

3 Tremplins Talents

- «Musique de RU»
- «Danse avec ton Crous»
- Théâtre

4 concours sur le thème «Alchimie»

- Photographie
- Bande Dessinée
- Film Court
- Nouvelle

Les lauréats sont d'abord distingués par un jury régional. Les œuvres primées lors de cette première sélection sont ensuite appréciées par des jurys nationaux.

Les lauréats régionaux se voient offrir un prix jusqu'à 400€ ainsi que des opportunités de diffusion de leurs œuvres, dans le cadre d'expositions, festivals ou événements du territoire.

Les lauréats nationaux bénéficient d'un prix jusqu'à 2000€, d'un accompagnement par des professionnels et d'opportunités de (re)présentation : festival « Livres dans la Boucle » à Besançon, festival du film court de Clermont-Ferrand, festival de Théâtre d'Avignon, festival international de BD d'Angoulême.

RENSEIGNEMENTS SUR www.crous-lyon.fr

et au Service Culturel du Crous
culture@crous-lyon.fr

ADRESSES DES CROUS

CNOUS

Sous-direction
de la vie étudiante
60 boulevard du Lycée
92170 Vanves
Tél. 01 71 22 97 61
etudiant.gouv.fr

AIX-MARSEILLE – AVIGNON

Division de la vie étudiante
31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. 04 42 90 08 00
crous-aix-marseille.fr

AMIENS – PICARDIE

Direction de la vie étudiante
25 rue Saint-Leu
BP 60435
80004 Amiens Cedex 1
Tél. 09 69 39 19 19
crous-amiens.fr

ANTILLES ET GUYANE

Campus universitaire
de Fouillole - BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Guadeloupe : 0590 89 88 88
Martinique : 0596 61 03 65
Guyane : 0594 25 81 24
crous-antillesguyane.fr

BOURGOGNE

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON
38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon Cedex 3
Tél. 09 69 39 19 19
crous-bfc.fr

DIJON

Direction de la vie étudiante
3 rue du Docteur Maret
21000 Dijon
Tél. 09 63 39 19 19
crous-bfc.fr

BORDEAUX – AQUITAINE

18 rue du Hamel - CS 11616
33080 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 33 92 17
crous-bordeaux.fr

CLERMONT-AUVERGNE

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand
Cedex 1
Tél. 04 73 34 64 20 (DSE)
crous-clermont.fr

CORSE

22 avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 30 00
crous-corse.fr

CRÉTEIL

70 avenue du
Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. 01 40 51 62 00
crous-creteil.fr

GRENOBLE – ALPES

351 allée Berlioz
38400 Saint-Martin-d'Hères
Cedex
Tél. 0970 150 096
crous-grenoble.fr

LILLE –

NORD-PAS-DE-CALAIS

74 rue de Cambrai
CS 90006
59043 Lille Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lille.fr

LIMOGES

39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex
Tél. 04 73 34 64 15
crous-limoges.fr

LORRAINE

75 rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-lorraine.fr

LYON

Service du Dossier
social étudiant
25 rue Camille Roy
69366 Lyon Cedex 07
Tél. 04 13 38 40 01
crous-lyon.fr

MONTPELLIER-OCCEANIE

2 rue Monteil - CS 85053
34093 Montpellier Cedex 5
Tél. 04 67 41 50 00
crous-montpellier.fr

NANTES – PAYS

DE LA LOIRE

2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. 02 30 06 02 44
crous-nantes.fr

NICE – TOULON

Maison de l'étudiant Olivier
Chesneau
5 Boulevard F. Mitterrand
06300 Nice
Tél. 04 92 15 50 50
crous-nice.fr

NORMANDIE

CAEN

Service Dossier social étudiant
23 avenue de Bruxelles
BP 85153 - 14070 Caen Cedex 5
Tél. 02 300 80 214
crous-normandie.fr

ROUEN

135, boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 30 06 02 76
crous-normandie.fr

ORLÉANS – TOURS

Espace vie étudiante - Maison de l'étudiant
2 rue de Tours
45072 Orléans Cedex 2
Tél. 02 38 24 27 00
crous-orleans-tours.fr

PARIS

39 avenue Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. 01 40 51 62 00
crous-paris.fr

POITIERS

Division de la vie de l'étudiant - Bât. A7
13 rue Théodore Lefebvre
BP 601- 86022 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 58 86 00
crous-poitiers.fr

REIMS

14-B Allée des Landais - CS 40046
51726 Reims Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-reims.fr

RENNES – BRETAGNE

7 place Hoche - CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. 02 30 30 09 30
crous-rennes.fr

LA RÉUNION

20 avenue Hippolyte Foucque
97 490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 32 51
crous-reunion.fr

STRASBOURG

1 quai du Maire Dietrich - CS 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. 09 69 39 19 19
crous-strasbourg.fr

TOULOUSE – OCCITANIE

58 rue du Taur - CS 67096
31070 Toulouse Cedex 7
Tél. 0 806 800 131 - (de 9h à 17h)
crous-toulouse.fr

VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine - BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. 01 40 51 62 00
crous-versailles.fr



ÉTUDIANTS, UNE BOURSE, UN LOGEMENT: FAITES VOTRE DEMANDE !

Du 15 janvier au 15 mai 2020
en saisissant votre Dossier social étudiant
sur messervices.etudiant.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



@etudiantGouv
etudiant.gouv.fr